



# Request To Pay en Suisse: Comment eBill évolue-t-il?

Swiss Banking Services Forum, 7 septembre 2022

*Karolina Suchowska*, Head Billing Solutions, SIX

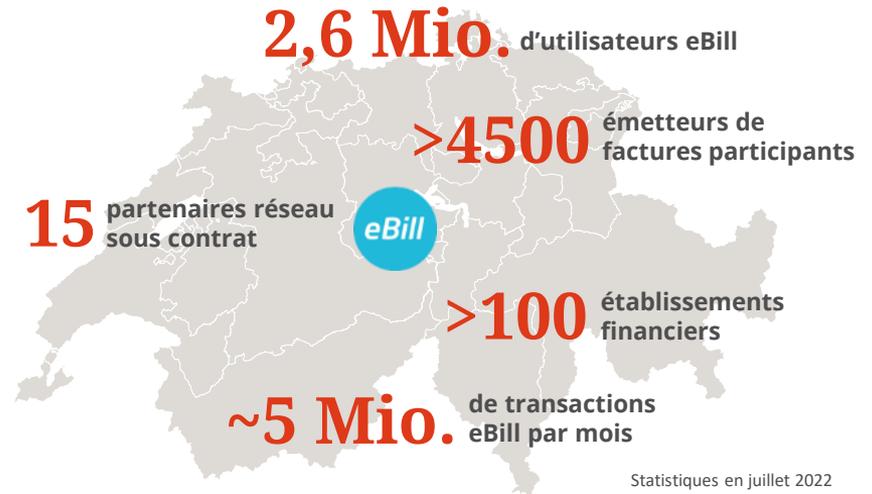
*Daniel Berger*, Head Ecosystem Billing & Payments, SIX

# Avec eBill, Request to Pay est déjà une réalité en Suisse et s'est établie à grande échelle

## eBill couvre les caractéristiques essentielles de Request to Pay ...

- ✓ Authentification et pairage de la partie payante et de la partie bénéficiaire
- ✓ La partie bénéficiaire déclenche la demande de paiement
- ✓ Validation/rejet de la demande de paiement par la partie payante
- ✓ Traitement efficace via l'infrastructure de trafic des paiements de compte à compte
- ✓ Configuré dans le modèle à quatre parties

## ... et s'est bien établi en Suisse.



# La poursuite du développement de l'eBill est basée sur les besoins des clients et les évolutions du marché

## Développements à court terme

 **eBill for Business** –  
intégration sans  
discontinuité des logiciels  
d'entreprise (2022)

 **eBill Donations** – faire des  
dons via eBill (2022)

 **Archivage avancé** (2023)

Use Cases

T+1



## Développements à moyen terme

 Mise à disposition d'une  
**solution de rechange basée  
sur eBill pour LSV+/BDD**  
(exploitation pilote 2024,  
mise en production 2025)

 Prise en charge de **formats  
RTP** (à côté du format eBill)  
(2025)

 **Migration assistée de  
LSV+/BDD vers une solution  
basée sur eBill** (2025+)

Use Cases

T+1



## Développements à long terme

 Développement de la capacité de  
traitement en temps réel (2026)

 Prise en charge des Instant  
Payments (2026)

 Intégration de nouveaux cas  
d'utilisation basés sur les Instant  
Payments (2026+)

 Prise en charge des paiements  
transfrontaliers (2026+)

Use Cases

T+0



Projets mis en place

eBill  
Donations

Mise en  
service  
octobre 2022



### 81 % des ménages suisses font des dons

La proportion de donateurs numériques augmente constamment, le potentiel est énorme.



### 1/3 fait également un don numérique

Une personne sur cinq déjà fait également un don numérique, voire une personne sur trois de moins de 35 ans.



### Exploiter un grand potentiel

Les œuvres d'assistance reçoivent environ CHF 2 milliards de dons par an. eBill ouvre un canal supplémentaire.

Sources: \* ZEWO + Swissfundraising: Rapport sur les dons 2021

# Introduction de l'eBill Donations Numérisation des dons en Suisse

## Aperçu eBill Donations:

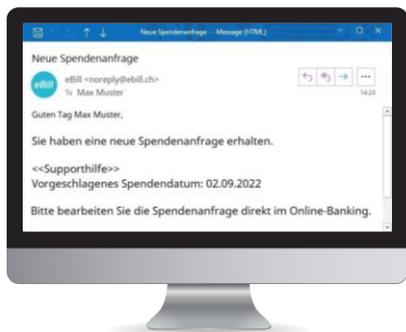
- À l'avenir, les personnes utilisant eBill seront non seulement en mesure de recevoir et de payer des factures via eBill, mais également de recevoir et d'approuver des demandes de dons.
- Grâce à eBill Donations, les OBNL épargnent massivement en frais d'acquisition, d'impression et d'expédition. En outre, elles optimisent de manière significative l'empreinte écologique de leur organisation.
- eBill Donations permet aux OBNL d'accéder à 2,5 millions de personnes utilisant eBill qui sont déjà habituées à recevoir leurs factures numériquement et à payer par e-banking. De nouveaux groupes d'âge (35+) peuvent être interpellés.
- Nouveau cas d'utilisation (demandes de dons) rendant le canal bancaire en ligne et le portail eBill plus attrayants

# Démonstration eBill Donations

## Faire un don n'aura jamais été aussi facile

1

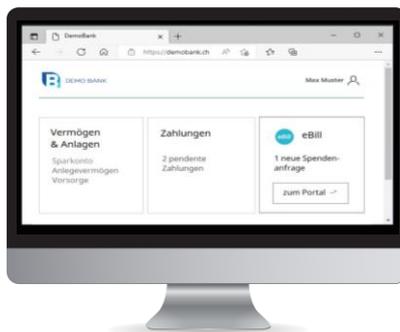
Notification de nouvelle demande de don



La **personne utilisant eBill reçoit une notification** indiquant qu'une demande de don l'attend dans le portail eBill. (Une telle demande ne peut être effectuée que si la personne s'est déjà connectée à l'OBNL par exemple via le portail eBill.)

2

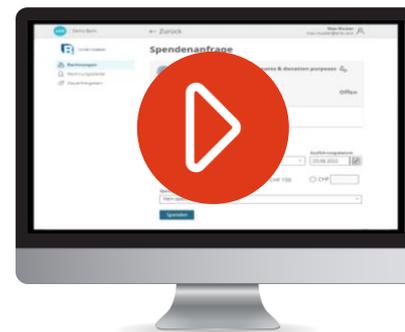
Connexion aux services bancaires en ligne et au portail eBill



La personne **se connecte aux services bancaires en ligne** et au portail eBill pour **traiter la demande de don**.

3

Don 



**Démonstration** – examiner et approuver la demande de don.

# Lancement sur le marché de l'eBill Donations

De solides partenaires à bord

Mise en  
service  
octobre 2022

## 95 %

des banques suisses  
soutiendront eBill  
Donations

Partenaires réseau  
soutenant eBill  
Donations



Organisations faïtières  
avec lesquelles SIX  
coopère



Ihre Spende  
in guten Händen.



Les premières **OBNL**  
seront à bord à partir du  
1er trimestre 2023

# Les principales conclusions



**eBill** se développe positivement et bénéficie **d'une popularité croissante intacte**. Un **développement continu** s'effectue en fonction des besoins des clients et de l'évolution du marché.



La solution de remplacement basée sur eBill **pour les prélèvements** est en développement en coopération avec les acteurs de l'écosystème (établissements financiers, partenaires réseau, émetteurs de factures). **Les établissements financiers intéressés** (également pour une participation pilote) s'annoncent via [ebill\\_einzug@six-group.com](mailto:ebill_einzug@six-group.com).



À l'avenir, les Instant Payments en interconnexion avec eBill **permettront de nouveaux services dans le trafic suisse des paiements**. **L'interopérabilité avec les initiatives européennes devrait gagner en importance**.

# Q&A

## Contacts

**Karolina Suchowska**

Head Billing Solutions,  
SIX



[karolina.suchowska@six-group.ch](mailto:karolina.suchowska@six-group.ch)

**Daniel Berger**

Head Ecosystem Billing & Payments,  
SIX



[daniel.berger@six-group.com](mailto:daniel.berger@six-group.com)

# Disclaimer

Ces documents ont été élaborés par SIX Group SA, ses sociétés sœurs et apparentées et/ou ses succursales («SIX» collectivement) aux fins d'utilisation exclusive par les personnes à qui SIX les adresse. Ces documents et leur contenu ne représentent pas un engagement, une recommandation, une recommandation de placement, une offre, une invitation ou une offre d'achat ou de vente d'informations financières, de produits, de solutions ou de prestations. Ils servent exclusivement à des fins d'information et peuvent faire l'objet de modifications en tout temps, sans préavis. SIX n'endosse aucune obligation d'actualiser ces documents, de les modifier, voire d'en tenir le contenu à l'état le plus récent. SIX ne donne pas de déclarations, garanties ou promesses – ni explicitement ni implicitement – en matière d'exactitude, d'exhaustivité, d'adéquation, d'aptitude ou de fiabilité du contenu de ces documents et n'en donnera également pas dans le futur. SIX et ses membres du Conseil d'administration, cadres, collaborateurs, représentants et délégués excluent toute responsabilité pour des pertes, dommages ou perturbations occasionnés par ou en relation avec ces documents. Ces documents sont la propriété de SIX et ne peuvent en aucune façon être imprimés, copiés, reproduits, publiés, transmis, présentés ou diffusés sans le consentement préalable explicite ainsi qu'écrit de SIX.

© 2022 SIX Group SA. Tous droits réservés.